



REGLEMENT DU TOUR EN CÔTES D'ARMOR CYCLO 2024 (TCA)

Présentation de l'épreuve

Le CODEP 22 organise **les 14 et 15 septembre 2024** le Tour en Côtes d'Armor (TCA). Le but de cette randonnée itinérante est d'emprunter des petites routes tranquilles et touristiques pour la découverte de la région.

C'est une randonnée cyclotouriste ouverte à toutes et tous, y compris VAE homologué.

Les participants feront preuve du meilleur « esprit cyclo » en sachant partager la route avec les autres usagers.

La notion de vitesse moyenne n'est pas de mise en cyclotourisme :

- Règles ci-après à respecter pour l'ouverture et la fermeture des points de contrôles et ravitaillements seront calculés sur une moyenne maxi de 25 km/h et fermés sur une moyenne de 15 km/h.
- Le parcours d'environ 210 km vous sera proposé sur 2 jours. Environ 120 km le samedi avec une variante optionnelle de 31 km en plus, le dimanche un circuit de 90 km.
- Le départ du samedi se fera dans la Salle Hent Per, Rue Denise Le Graet Le Flohic **22970 Ploumagoar** à 8h00, par petits groupes (maximum 19)
- L'hébergement aura lieu au **Centre de découverte PEP 22 Le Hédraou 44, rue de Trestignel, 22700 Perros-Guirec** ainsi que le repas et la soirée conviviale.

Les chambres sont collectives, composées de lits superposés avec sanitaires privatifs ou à l'étage (4 personnes par chambre) ou avec sanitaires à partager (chambres de 10 personnes).

Le linge de toilette n'est pas fourni. La literie est fournie (parure de draps, couette, oreiller).

Un garage à vélo sécurisé est prévu.

- Le départ du dimanche se fera sur ce même lieu à 8h00, par petits groupes (maximum 19)
- L'arrivée est prévue vers 16h00 à la Salle Hent Per, Rue Denise Le Graet Le Flohic 22970 Ploumagoar.

Ouverture et clôture des inscriptions

Le dossier d'inscription sera disponible à compter du 19 Février 2024 sur le blog du CODEP 22. Pour cette édition du TCA, le nombre de participants est fixé à 150 participant(e)s.

Toute demande de renseignements complémentaires devra être envoyée par mail à :
« departement22-tresorerie@ffvelo.fr »

Seule l'inscription pour les 2 jours du TCA sera prise en compte.

L'inscription se fera **par internet, avec YAPLA**, site partenaire du Crédit Agricole, à privilégier, (plus simple, plus rapide, sans papier etc.).

Lien vers le formulaire d'inscription :

<https://comite-depart-cyclotourisme-cotes-armor.s2.yapla.com/fr/event-52867>

ou à défaut par courrier. (Renvoyer votre fiche d'inscription dûment remplie et le règlement par chèque (suivant la formule choisie, indiquée ci-dessous) ainsi que l'autorisation parentale pour les mineurs.

Chèque à l'ordre du CODEP 22 et l'envoyer à :

Odile CORBEL, 4 Place René de Foucaud 22510 BREHAND 02 96 42 63 37

Tout dossier incomplet sera retourné et non pris en compte.

Dès que votre dossier sera validé par l'organisation, vous recevrez une confirmation de votre inscription par mail.

Pour les mineur(e)s une autorisation parentale devra obligatoirement être remplie sur papier libre, indiquant clairement la participation au TCA pour valider l'inscription. Ils devront obligatoirement être sous la responsabilité d'un de leur parent, d'un tuteur légal ou d'un participant, disposant de l'autorisation parentale dont le nom sera communiqué conjointement à l'inscription.

Pour des questions d'organisation, la clôture des inscriptions est fixée au 1er Août 2024

Seuls les participants inscrits reçoivent des cartes de route et des plaques de cadre. Ces dernières seront obligatoirement fixées correctement sur le vélo.

L'inscription de 140.00 € comprend :

- l'engagement.
- les divers ravitaillements (Samedi matin, après-midi, Dimanche matin)
- les plateaux repas du Samedi midi et du Dimanche midi.
- la boisson à l'arrivée du samedi et dimanche.
- le transport des bagages.
- l'hébergement en chambre de 4 ou 10 personnes (Lit simple **en** superposé à partager avec les personnes de votre choix dans la limite des possibilités), les draps seront fournis par l'hébergeur.
- le repas du samedi soir, la soirée divertissement
- le petit déjeuner du dimanche matin.

- les consommations supplémentaires pouvant être prises restent à la charge du participant(e)s.

Annulation

Une demande d'annulation pour cas de force majeure dûment justifiée et formulée par mail sera recevable avant le 31 Août 2024 (la date du mail faisant foi).

En cas de désistement, une franchise de 15 € sera conservée pour les frais de dossier.

Pour toute annulation après cette date, les droits d'inscription resteront acquis en totalité à l'organisation, compte tenu de l'engagement des prestations par le CODEP 22.

L'appréciation du cas de force majeure reste de la compétence exclusive du CODEP 22.

Une confirmation de la décision sera notifiée par mail.

Organisation

Les dossiers d'engagement seront à retirer à la Salle Polyvalente de la Salle Hent Per, Rue Denise Le Graet Le Flohic **22970 Ploumagoar** à 8h00 :

- de 18h00 à 20h00 le vendredi 14 septembre 2024
- à partir de 6h00 le samedi 15 septembre 2024.

Pour retirer votre dossier, vous devrez **obligatoirement** présenter la confirmation d'engagement reçue par mail.

Dans chaque dossier, vous trouverez, vos cartes de route et de pointage, l'itinéraire détaillé, votre plaque de cadre (les numéros d'urgence seront inscrits sur celle-ci) et votre étiquette de consigne bagage.

Ces dernières seront obligatoirement fixées correctement sur le vélo et sur votre bagage.

A des fins d'organisation, votre bagage devra être déposé pour 7h30 dernier délai.

Un briefing pour tous les participant(e)s aura lieu à 7h50 avant les départs.

Afin de garantir la sécurité de tous les participant(e)s les départs seront échelonnés par petits groupes au maximum de 19.

Le couchage ainsi que la soirée conviviale se déroulera au **Centre de découverte PEP 22 Le Hédraou 44 rue de Trestignel, 22700 Perros-Guirec**. Les draps seront fournis par l'hébergeur.

Remise des récompenses

Un cadeau sera remis à chaque participant lors du contrôle d'arrivée.

Une remise de récompenses sera effectuée à l'issue de la randonnée.

Aucune récompense ne sera effectuée en espèces.

Pour clore ces deux journées sportives, un vin d'honneur vous sera proposé.

Bagages

Chaque participant(e) aura un service de transport prévu par l'organisation.

Vos bagages devront tenir dans un seul sac totalement fermé (10 kg maxi).

Il ne sera accepté qu'un seul sac par participant(e). Lors de votre retrait de dossier, vous trouverez une étiquette consigne, vous devrez obligatoirement identifier votre bagage.

Les bagages voyageront sous la responsabilité de l'organisation.

Pour ce faire un émargement vous sera demandé à chaque dépôt et retrait de votre bagage.

Les bagages devront être entreposés à un endroit défini par l'organisation.

Pour une bonne organisation, ils devront être déposés pour 7h30 dernier délai.

Merci de vous organiser afin de respecter ce délai.

Récupération des bagages à partir de 16h30 le dimanche.

Sécurité

Les participant(e)s s'engagent à respecter le Code de la route en toutes circonstances et les consignes écrites et verbales des organisateurs ou des autorités de la circulation, comme des balisages temporaires.

Chaque participant(e) devra être en possession de sa carte d'identité et carte vitale. Vous disposerez sur vous en permanence des informations vous concernant, adresse, téléphone de la personne à prévenir en cas d'accident, information médicale si nécessaire.

Le port du casque à coque rigide est obligatoire pour tous, le gilet réfléchissant devra être porté dès que les conditions météo l'exigent.

Responsabilité

Les organisateurs du TCA déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation des vélos des participants ou de leurs accessoires annexes, précise qu'elle n'assume aucune obligation de garde ni de conservation des biens.

Les organisateurs mettent à disposition des parcs à vélos aux divers arrêts.

Tous les vélos qui y seront placés restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. Il est recommandé aux participants de prendre toutes mesures empêchant le vol de leur vélo (Antivol obligatoire).

Assurances

La pratique du cyclotourisme en général constitue une activité physique présentant des risques. Chaque participant(e) à l'évènement (TCA) doit s'engager en sachant qu'il évoluera sur un terrain présentant des montées et des descentes.

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur (TCA) a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle des bénévoles chargés de la logistique et de tous les participants à l'évènement.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participant(e)s, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.

Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier.

Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Droit à l'image

Chaque participant(e) autorise expressément les organisateurs, du TCA, ainsi que ses ayants-droits tels que les partenaires et médias, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportée à cette durée.



Le Centre le Hédraou Perros Guirec



Phare de Ploumanac'h